

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2021

AMÉLIORER LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 4663)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 106

présenté par

M. Chenu, M. Bilde, Mme Le Pen, M. Meizonnet, Mme Pujol et Mme Houplain

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« délibérations judiciaires »,

les mots :

« procédures juridictionnelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, qui suit les recommandations du Conseil d'État dans son avis n° 404001.